

Compte rendu de l'assemblée de Verco R2 du 19.5.2018

Site informatique (Michka Kovats)

Michka Kovats présente le futur site, un moyen de communication important pour notre association. Le nom du site est www.vercoR2.ch et il sera fonctionnel vers la mi-juin. On y trouvera les dernières nouvelles telles que comptes rendus des assemblées, statuts, nom des membres du comité ou encore la possibilité de contacter l'association Verco R2. Le projet est modeste mais suffisant pour le moment et offre la possibilité d'un développement ultérieur si le besoin s'en fait sentir.

Le nom du site a été réservé. L'installation du site coûte environ 800 francs et les frais annuels de fonctionnement s'élèvent à 180 francs. L'assemblée décide, pratiquement à l'unanimité, de débloquer un crédit 1200 francs qui permet l'installation de ce site et garantit les frais de fonctionnement pour l'année 2018.

Taxe touristique (Renato Di Gisi)

A la fin de l'assemblée constitutive du 17.2.2018, le président du village a fait savoir qu'il souhaitait aller de l'avant rapidement au sujet de la taxe de séjour. Finalement, cela n'a pas été le cas. En prévision de ce débat, le comité a jugé utile d'aller chercher des informations. Nous attendons actuellement une rencontre avec un service de l'Etat du Valais qui s'occupe de cette problématique, plus particulièrement pour avoir des informations plus précises concernant l'application de la loi.

Le cadre juridique est relativement clair. La Loi du tourisme du Valais du 9.2.1996, base de l'ordonnance du 10.12.2014, fait une distinction entre la taxe de séjour qui s'adresse aux « hôtes qui passent la nuit » dans la commune (art. 17), une taxe qui concerne les R2, et la taxe d'hébergement qui s'adresse aux « logeurs qui hébergent contre rémunération des hôtes » (art 23), une taxe qui s'adresse essentiellement aux hôtels et autres logeurs professionnels.

L'affectation de la taxe de séjour doit servir exclusivement à « l'exploitation d'un service d'information et de réservation, l'animation locale et la création et l'exploitation d'installations touristiques, culturelles ou sportives » (art 22). L'ordonnance (art. 4) stipule que le règlement communal sur les taxes touristiques (terme générique qui englobe les taxes de séjour et les taxes d'hébergement) doit être « homologué par le Conseil d'Etat ».

Enfin, le projet de règlement à l'intention des communes précise que la taxe de séjour « ne doit pas être utilisée pour la promotion touristique ni pour financer les tâches ordinaires de la commune » (art 1, alinéa 3).

Nous espérons avoir des informations plus précises cet automne et prévoyons une assemblée samedi 27 octobre à 17 heures à la salle polyvalente à Vercorin.

Priorités (Andreas Saurer)

Les différentes propositions communiquées préalablement par courriel sont mises en discussion et soumises au vote. Voici les premiers votes :

Prestations touristiques à développer

- VTT, Park Freeride vélo etc. sur un parcours balisé et à l'exclusion du Vallon de Réchy 20 voix favorables
 - Piscine au Creux de Lavioz avec l'eau du bissé 19 voix favorables
 - Développement de circuits de randonnées à ski balisés peu de voix favorables
 - Développer des événements culturels phares (festivals de musique, excursion dans la nature etc) qui auront lieu chaque année à la même date peu de voix favorables
 - Respecter le 20 km/h dans les rues du village et créer une réelle zone de rencontre 25 voix favorables
 - Quand l'église n'est pas utilisée, organiser en saison des cultes réformés, œcuméniques ou multilingues peu de voix favorables

Développement des transports publics

- Rendre l'accès de Vercorin plus performant par les transports publics en renforçant la ligne de bus depuis Sierre pratiquement à l'unanimité
 - Etendre géographiquement la ligne des navettes, particulièrement du côté des Liches et en bas de la rue des Jardins, et diminuer la période d'arrêt de la navette entre 13.30 et 15.30 heures peu de voix favorables
 - Mise en place d'un bus autonome peu de voix favorables
 - Renforcer la ligne vers le Val d'Anniviers 24 voix favorables

Dans un deuxième temps, des propositions qui ont réuni une vingtaine de voix, ont été opposées ce qui a permis de dégager les 4 priorités suivantes :

1. Renforcement de la ligne du bus Sierre - Vecorin (unanimité avec plus de 40 voix)
 2. Avoir un représentant de Verco R2 dans le Conseil d'administration de la Société de Télécabine de Vercorin SA (30 voix)
 3. Prendre des mesures efficaces pour faire respecter les 20 km/h dans le village (25 voix)
 4. Développer des pistes VTT et installer un Park Freeride mais « canalisés » et à l'exclusion du Vallon de Réchy (20 Voix)

Par ailleurs, le comité a été chargé de mettre les informations de la commune sur le site de Verco R2 et de prendre des contacts avec la Société de développement ainsi qu'avec l'Association villageoise dans le but de coordonner nos actions et échanger nos réflexions.

Dans la mesure où la commune nous aura fait part de ses propositions concernant la taxe touristique, une assemblée est prévue

Samedi 27 octobre à 17 heures à la salle polyvalente de Vercorin.

Vercorin, le 25.5.2018

Andreas Saurer